



LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

**CIRCULAIRE N° 0.0.3..... SEPMBPE/DGPE DU 0.8.AOÛT...2018 RELATIVE AUX
MESURES D'ANTICIPATION ET DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET DE
GOUVERNANCE LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES**

//-)

**Mesdames et Messieurs les Présidents de Conseils d'Administration et Directeurs
Généraux des sociétés d'État et des sociétés à participation financière publique
majoritaire**

A travers sa participation financière dans certaines entreprises, l'Etat de Côte d'Ivoire vise la mise en œuvre efficace de ses politiques sectorielles tout en assurant leur rentabilité financière.

En vue de favoriser un fonctionnement optimal de ces entreprises, l'État vient, lorsque la situation l'exige, en appui aux entreprises publiques à travers l'octroi des subventions, l'affectation directe à leur profit de certaines recettes fiscales ou la concession de certains services publics.

Depuis 2011, nonobstant le retour à un rythme soutenu d'expansion économique, les performances des entreprises publiques demeurent mitigées, induisant des concours financiers relativement importants de l'Etat. Afin de porter les corrections idoines à cette situation, le Gouvernement a adopté diverses mesures destinées à préserver les intérêts patrimoniaux de l'Etat.

Dans le cadre de la consolidation de ces mesures, une feuille de route retraçant les attentes de l'Etat a été remise le 18 décembre 2014 par la tutelle financière, représentant de l'État actionnaire, aux dirigeants des sociétés publiques.

En outre, le Gouvernement a adopté, le 13 avril 2017, une nouvelle stratégie de gestion du portefeuille de l'État, visant à clarifier les lignes directrices de la participation financière publique et à renforcer la gouvernance ainsi que le suivi des entreprises publiques.

La mise en œuvre de ces mesures et réformes a permis une amélioration de la gouvernance et des performances des entreprises publiques. Il convient toutefois de noter que certaines entreprises connaissent encore des difficultés qui exposent l'Etat à des risques significatifs.

Ces difficultés se traduisent par :

- des contre-performances opérationnelles et financières qui obligent l'Etat à déployer des efforts financiers importants ;
- des besoins de restructuration ou de recapitalisation significatifs, nécessitant parfois des interventions non planifiées de l'État et des abandons de créances fiscales ;
- des niveaux d'endettement en hausse, faisant peser des risques majeurs sur les finances publiques.

Afin de circonscrire les effets de ces difficultés, il a été mis en place un ensemble d'outils permettant d'assurer la bonne évaluation des risques, ainsi qu'un ensemble d'indicateurs infra-annuels favorisant un suivi régulier des performances sur le plan budgétaire, de la gouvernance et de l'endettement.

Au plan budgétaire, les indicateurs retenus permettent d'apprécier l'efficacité des actions exécutées et éclairent sur la situation de trésorerie ainsi que les grands équilibres financiers.

Concernant la gouvernance, les indicateurs choisis permettent de suivre la mise en œuvre des textes légaux et de s'assurer de l'adoption des meilleures pratiques en matière de fonctionnement des organes d'administration et de gestion.

